

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3^o)

Ordonnance N^o OCA20 17048 (C-4.1) relative à la modification des plans de marquage et de signalisation à l'intersection Cavendish | Sherbrooke

À la séance ordinaire du 2 novembre 2020, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

- L'ajout d'une baie de virage à gauche à l'approche nord de l'intersection du boulevard Cavendish et de la rue Sherbrooke Ouest, afin de permettre une meilleure fluidité de la circulation du nord vers le sud.

GDD 1208972001

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 4 novembre 2020, date de sa publication sur le site internet de l'arrondissement CDN-NDG.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.